BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 1991

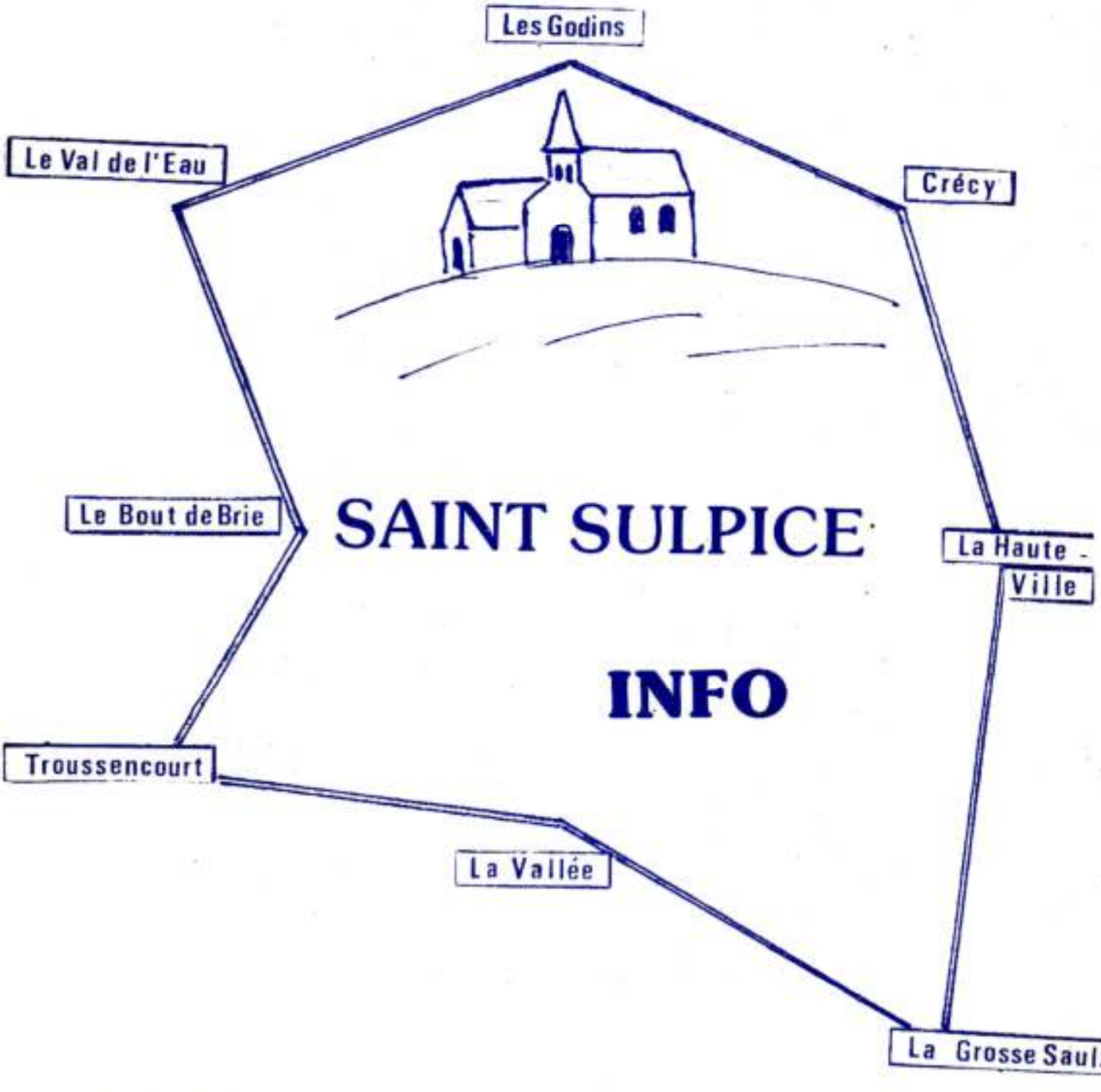

Copie conforme à l'original

LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle année qui se termine, marquée une nouvelle fois par un été sec, faisant rejaillir les problèmes d'eau et de sa qualité. Après avoir beaucoup parlé des nitrates, maintenant le plomb. Je tiens à vous rassurer, toutes nos canalisations anciennes, sont en éternit ainsi que les branchements, le plomb n'étant utilisé qu'en installation intérieure, chez quelques particuliers.

Les réalisations cette année ont été encore assez importantes si l'on en juge, parking complètement aménagé aux salles des fêtes, notre clocher remis à neuf est illuminé, le soir pendant le week end et bientôt, nous aurons la joie d'entendre sonner la cloche, de nouveau.L'entreprise qui est chargée de la réfection du beffroy (charpente qui supporte la cloche) me l'a promis pour le début de l'année prochaine, ainsi que son électrification.

Vous avez pu aussi constater qu'une cabine téléphoniquea été réinstallée tout près de la gare, l'autre étant inutilisable. Elle est moins visible des usagers de la route, mais peut rendre beaucoup de services aux voyageurs qui descendent des trains.

Le Conseil Général a doté la commune de deux abribus pour les enfants fréquentant les écoles, malheureusement l'un d'eux a déjà été détérioré quelques jours après son installation.

Je vous signale aussi qu'un gros effort a été fait pour le ramassage scolaire du CES de Noailles, puique tous les hameaux vont désormais en profiter, le circuit étant à la rentrée du 6 Janvier : Les Godins, Le Val de l'Eau, Trousencourt, la vallée, la Grosse Saulx et la Haute-ville, organisé par le Conseil Général.

Je voudrais attirer l'attention des propriétaires de la vallée, qui ont la chance d'être dotés de trottoirs, il leur appartient de les entretenir, chacun au regard de sa propriété, ce n'est pas à l'employé communal de le faire.

Enfin pour conclure, je remercie les généreuses personnes qui ont fait des dons, à l'occasion de mariages, ou autre aux différentes associations de la commune, en tant que Président de la Commission Communale d'Action Sociale, je remercie particulièrement, les demoiselles Boussuge des Godins, Mr et Mme Delayre qui ont fait des dons substantiels au Bureau d'aide Sociale. Un don de 500 frs a été fait au CCAS suite à une amende, que nous avons infligée à des habitants d'Abbecourt ayant déversé des ordures dans un terrain privé.

A toutes et à tous, je vous souhaite une bonne et heureuse année, ainsi qu'une bonne santé et la réalisation de vos projets.

Votre Maire,

M. BRETON

ETAT CIVIL

MARIAGES :

BAPPEL Alain et DUCROCQ Brigitte,Blanche,Madeleine.	le 27 Juillet 1991
BONPAIN Roland et DEGOUY Coralie,Christelle .	le 6 Juillet 1991
BRETON Jean Marie,Jannick,Patrick et SAILLER Edwige,Marie .	le 9 Septembre1991
HUGEUX Bernard,Jacques,Marcel et COCU Marie Pierre,Thérèse	le 12 Octobre 1991
COUTUREAUX Didier,Albert et BULOT Nelly, Nadège	le 26 Octobre 1991
DELAYRE Jean Claude Francis Martial et LACHET Annie	le 7 Décembre 1991

RECONNAISSANCE ANTERIEURE :

GERSTNER Leib et WAGNER Ruth	le 22 Novembre 1991
GOUTEUX Olivier et COQUEL Anne Gisèle	le 20 Juillet 1991

DECES :

PATOUT Raymond,Albert	le 07 Août 1991
DE TANDT François	le 23 Octobre 1991

TRANSCRIPTION DE DECES :

SELOSSE Jean, Georges, Germain à Beauvais.	le 27 Juillet 1991
VILLALARD Eugénie, Marie à Beauvais .	le 11 Août 1991

ORGANISATION DE LA MUNICIPALITE

A partir du Samedi 4 Janvier, sauf en Juillet et Août; le Maire et les Adjoints tiendront une permanence à la Mairie, pour leurs administrés:

le SAMEDI de 11 H 00 à 12 H 00

1er Samedi du mois :	Monsieur BRETON
2éme Samedi	Monsieur TOURNEL
3éme Samedi	Monsieur BENITEZ
4éme Samedi	Monsieur PUNGIER

Encas d'indisponibilité, le Maire et les Adjoints se concerteront pour se remplacer mutuellement .

En conséquence, le Maire et les Adjoints ne donneront suite aux appels téléphonique à leurs domiciles, que pour les cas urgents et graves, nécessitant une intervention immédiate .

Pour tous les autres cas, les administrés devront s'adresser au secrétariat de Mairie ou à la permanence .

HORAIRES DU SECRETARIAT, Tél : 44 81 11 25

LUNDI de 15 H à 18 H 30, MERCREDI de 14 H 30 à 18 H, VENDREDI de 15 H à 17 H
SAMEDI MATIN de 8 H 30 à 10 H précises .

ECOLES

EFFECTIFS à la rentée 1991/1992

Directrice de St SULPICE : Madame ANDRE
Directrice d'ABBECOURT : Madame LEONI

Classes	Enseignants	Nombre d'élèves			
		Totaux	de St Sulpice	d'Abbecourt	%
Maternelle (petits)	Madame SUZE	30	20	10	
Maternelle (grands)	Madame DAZARD	25 → 55	14 → 34	11 → 21	38,18
CP	Madame CANEVIERE	24	12	12	
CE 1	Madame SZUBARGA	21	12	9	
CE 2	Madame MORLAY	29 → 126	20 → 79	9 → 47	37,30
CM 1	Madame LEONI	21	13	8	
CM 2	Madame ANDRE	31	22	9	
Moyenne par classe : 25,86		181	113	68	36,96

ACTIONS DE LA COMMUNE POUR LES ECOLES :

- Allocation pour fournitures scolaires : 250 F par enfant
- Subvention à la caisse des écoles (voyages,matériels, etc...) : 125 F par enfant
- Subvention supplémentaire pour classe de découverte (CM 2) : 100 F par enfant
- Jouets de NOEL : 80 F par enfant fréquentant les écoles de St Sulpice .
- Réfection totale de la peinture de la classe de CE 1.(réalisation par le garde champêtre) + Le Hall commun aux CE 1 et CE 2 .
- Après une longue attente, due à l'entreprise, le mur de cloture de la cour des maternelles est en cours de réfection .
- Divers travaux d'entretien ont été réalisés : (peinture de tableaux,plancher de placard, étagères, etc ...)

ABRIS-BUS

Les 2 abris-bus demandés ont été installés cet été . Malheureusement, celui situé rue des écoles , a été dégradé le Samedi 16 Novembre dans la matinée . Les panneaux de verre des 2 côtés ont été volontairement brisés, et celà en plein jour .
Ce vandalisme ne doit pas resté impuni et nous demandons à nos administrés qui auraient pu être témoins de cet acte révoltant, de bien vouloir prendre contact avec le Maire .
L'anonymat sera respecté .

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Ces transports sont organisés et financés par le Conseil Général, à l'intention des élèves du second cycle .

Suite aux demandes des intéressés, transmises au Département, le service gérant a accepté de créer 3 arrêts supplémentaires à St Sumpice :

- aux GODINS
- au VAL de L'EAU
- ala GROSSE SAULX

Ces arrêts sont matérialisés sur le terrain, par un panneau .

SOUS-PREFECTURE DE BEAUVAIS

Beauvais, le 9 décembre 1991.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une rumeur, véhiculée sous forme de tracts décrivant un prétendu trafic de LSD dont le support serait une décalcomanie pour enfants, s'est développée plusieurs fois en FRANCE, au printemps 1981, durant l'année 1988 ; elle est réapparue récemment.

Comme toute rumeur, elle se propage à des personnes de bonne volonté, abusées par cette information, qui, par leur sincérité, contribuent à en légitimer le contenu.

Elle s'appuie sur des informations que personnes n'a vérifiées, utilisant l'angoisse provoquée par la menace de la drogue et repose sur des prétendues cautions d'hôpital, services de justice ou de police.

Sur le plan médical, il faut rappeler :

– que la peau ne peut en aucun cas être un moyen d'absorption du LSD, de la strychnine, ni d'aucune drogue.

Il faut dès aujourd'hui chercher à arrêter le phénomène d'auto–amplification de cette rumeur qui nuit à la lutte contre la drogue : en effet, elle colporte une **vision erronée** du problème de la toxicomanie et **majorant l'angoisse du public, réduit les possibilités de dialogue**, seule voie efficace vers une prévention réelle.

COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Comme chaque année, la commune a le plaisir d'offrir aux habitants de St SULPICE agés de 65 ans et +, le traditionnel colis de NOEL.
Distribution effectuée le Mardi 24 Décembre .
Nombre de bénéficiaires : 73

SALLES COMMUNALES

La dernière facture EDF n'ayant pas été reçue, nous ne pouvons faire à ce jour , un bilan exact et chiffré, des frais de fonctionnement .
Toutefois, le bilan provisoire fait apparaitre que l'objectif de l'équipe municipale sera atteint. Les frais de fonctionnement des salles seront couverts par les locations.
Le contribuable de St SULPICE ne participera pas aux frais de fonctionnement et il est juste que celui qui n'utilise pas les salles n'ait pas a en payer le fonctionnemnt .
Eu égard à ce qui précède, les tarifs de location en vigueur en 1991 , sont reconduits en 1992 .

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

L'aménagement extérieur des salles communales, ainsi que la voirie et les parkings ont été réalisés en Juillet.
Laréfection complète de la toiture du clocher de l'Eglise a été réalisée en Octobre . Un nouveau coq a été installé au faîte du clocher, pour indiquer la direction du vent.
L'installation d'un paratonnerre, la refection du beffroi et du mécanisme de la cloche ainsi que la réparation des vitraux devraient être effectués dans le premier trimestre 1992

BUDGET COMMUNAL

A partir du 1/1/92, les dégrèvements accordés sur les 4 taxes locales, a diverses catégories de contribuables ne seront plus compensés par l'Etat.
Encore une mesure, après tant d'autres, ou l'Etat se désengage sur le dos des collectivités locales .

SERVICE DE GARDE DES PHARMACIES

COMMUNICATION DU PREFET DE L'OISE ...

Afin d'améliorer l'information du public,j'envisage de faire diffuser auprès des brigades de gendarmeries et des commissariats de police du département,les tours de garde de l'ensemble des pharmacies de l'Oise .
Ainsi les personnes désirant s'approvisionner en médicaments les Dimanches et jours fériés pourront librement choisir l'officine de garde la plus proche de leur domicile indépendammentde leur rattachement à un secteur précis .

St SULPICE EN MUSIQUE

Le 25 Octobre a eu lieu une soirée musicale exceptionnelle, avec l'orchestre départemental de jazz de l'Oise.

COVIX JAZZ BAND

Un grand orchestrede 18 musiciens pour retrouver ou connaitre les grands moments du jazz traditionnel des années 40/60 .
Aprés déductions de quelques frais, cette soirée offerte par le Conseil Général, a permis de verser une somme de 3000 F au CCAS (bureau d'aide sociale) de St Sulpice .
Nous remercions le président JF Marcel d'avoir choisi St Sulpice, pour faire connaitre cette excellente formation musicale .

NOS CONCITOYENS A L'HONNEUR

Le 25 Octobre 1991 à 19 H 00, sous la présidence de notre Député et Conseiller Général JF. Mancel, une cérémonie a été organisée à la salle des fêtes en l'honneur des administrés suivants :

Médaille d'honneur "ARGENT" Communale,Départementale et Régionale

Monsieur BRETON Maurice Maire de StSULPICE

Médailles d'honneur du travail

Médaille d'OR : Monsieur BRULO Joseph, La Grosse Saulx

Médaille ARGENT: Madame FELT Milanka née KOVACEVIC
Monsieur DEKOKER Jacky,ferme du chateau de CRECY

Médaille de l'Assemblée Nationale : (offerte par JF.Mancel)
MONSIEUR POESSEL Lucien Conseiller Municipal
MONSIEUR TOURNEL Maurice Maire-Adjoint

Nos félicitations aux récipiendaires .

NOTA : A l'issue de la cérémonie, le nouveau coq du clocher de l'Eglise a été présenté au Président du Conseil Général, qui a introduit à l'intérieur du coq, un message du Conseil Municipal à l'intention des futures générations .

CEUX QUI SE DEVOUENT POUR LA COMMUNE

Du 30 Juillet au 2 Août, les anciens WC extérieurs ,en ruines,de l'ancienne salle des fêt ont été transformés en local poubelles, à l'usage des salles communales .
Ces travaux ont été réalisés bénévolement par :
MMrs BENITEZ,GOURDIN Bernard, POESSEL Lucien, SAMMARCELLI et TOURNEL .
D'après le devis demandé à l'entreprise, une économie de 10.000 F pour le budget commu

SYNDICAT DES EAUX

Quelques chiffres éloquents : (1990)

Dette en capital :		6.526.808 F
Frais financiers (intérêts d'emprunt)	665.063 F)	
Remboursements d'emprunts	230.291 F)	→ 885.354 F
Vente de l'eau :		1.051.232 F

Comme vous pouvez le constater, il reste peu d'argent pour assurer le fonctionnement et l'auto-financement des investissements est nul,ils obligent à chaque fois de recourir à l'emprunt .
Pour aggraver encore la situation financière, au 1/1/92, une nouvelle loi entre en vigueu elle oblige la collectivité à provisionner les investissements futurs . Ces nouvelles dispositions vont conduire à augmenter le prix du m3 de 3 à 4 F dans les prochaines anné Pour atténuer la brutalité des futures augmentations, les délégués, à l'unanimité, ont accepté pour cette année , une augmentation de 0 F 50 du m3 .

Des travaux très importants de renouvellemnt de canalisation, sont prévus, à StSulp dans les prochaines années :

estimation 1991 :	Rue des écoles	930.000 F HT
	VAL de l'EAU)	
	TROUSSENCOURT)	2.190.000 F
	BOUT DE BRIE)	
	LA GROSSE SAULX	1.130.000 F
		4.250.000 F HT

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

TRAVAUX PREVUS EN 1992 : (Estimation)

1 ère URGENCE :	TROUSSENCOURT	Renforcement du réseau BT Remplacement du Transfo (cabine basse)	240.000 F HT 500.000 F HT
2 ème URGENCE :	VAL de l'EAU	Renforcement du réseau BT	411.000 F HT
	LES GODINS	d°	366.000 F HT
	Poste SEVRAN	d°	105.000 F HT

VAGABONDAGE DES CHIENS

Malgré de fréquents rappels, quelques chiens continuent à vagabonder.
Des poubelles sont régulièrement dévastées, non seulement le Jeudi, jour de ramassage mais à longueur de semaine .
Chaque nuit, des sacs fermés, sont déchiquetés par des bêtes mourant de faim.
Nous rappelons que les propriétaires d'animaux en sont civilement responsables. Ils ont le devoir de les nourrir, de les dresser et de les surveiller.
A nouveau, nous faisons appel au civisme de chacun, pour que cessent ces vagabondages .

EXTRAIT DU REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL

Section 2 — EVACUATION DES EAUX PLUVIALES ET USEES

Article 42 — *Evacuation*

L'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées doit pouvoir être assurée en permanence.

Aucun obstacle ne doit s opposer à la circulation de l'air entre l'égout public, les évents de chutes d'aisances et d'évacuations des eaux vannes ou les ventilations de fosses, notamment lorsque le raccordement nécessite l'installation d'un poste de relevage.

Il est interdit d'évacuer des eaux vannes dans les ouvrages d'évacuation d'eaux pluviales et réciproquement. Par dérogation de l'autorité sanitaire seule l'évacuation d'eaux ménagères peut être tolérée dans lesdits ouvrages lorsque le système d'égout public le permet.

Raccordement et relevage doivent être aménagés de façon que la stagnation des eaux soit réduite au minimum et qu'il ne puisse y avoir aucune accumulation de gaz dangereux.

Aucune nouvelle chute d'aisance ne peut être établie à l'extérieur des constructions en façade sur rue.

Dans le cas où la voie publique desservant l'immeuble n'est pas pourvue d'un ouvrage d'évacuation des eaux usées, toutes les eaux usées sont dirigées préalablement à leur éloignement sur des dispositifs d'accumulation ou de traitement répondant aux exigences formulées par des textes réglementaires spéciaux.

"Dès que le raccordement au réseau d'assainissement devient possible, celui-ci s'impose aux propriétaires qui auront par ailleurs à combler les dispositifs précédents, conformément aux articles L. 33 et suivants du Code de la Santé Publique"

Article 43 — *Occlusion des orifices de vidanges des postes d'eau*

Tous les orifices de vidange des postes d'eaux ménagères tels que éviers, lavabos, baignoires, doivent être pourvus d'un système d'occlusion hydraulique conforme aux normes françaises homologuées et assurant une garde d'eau permanente.

Les communications des ouvrages d'évacuation avec l'extérieur sont établies de telle sorte qu'aucun retour de liquides, de matières ou de gaz malodorants ou nocifs ne puisse se produire dans l'intérieur des habitations.

Article 44 — *Protection contre le reflux des eaux d'égout*

En vue d'éviter le reflux des eaux d'égout dans les caves, sous-sols et cours lors de l'élévation exceptionnelle de leur niveau jusqu'à celui de la voie publique desservie, les canalisations d'immeubles en communication avec les égouts et notamment leurs joints sont établis de manière à résister à la pression correspondante. De même tous regards situés sur des canalisations à un niveau inférieur à celui de la voie vers laquelle se fait l'évacuation doivent être normalement obturés par un tampon étanche résistant à ladite pression. Lorsque des appareils d'utilisation sont installés à un niveau tel que leur orifice d'évacuation se trouve situé au-dessous de ce niveau cet

AUTOROUTE A.16

Le 30 Octobre dernier, le Prefet de l'Oise et le Directeur de la S.A.N.E.F ont conviés les Maires des communes concernées ainsi que les associations de défense de l'environnement, à une réunion d'information à BEAUVAIS.
Peu d'informations sur le tracé définitif, la S.A.N.E.F va engager toute une série de réunion sur le terrain pour informer le public et prendre l'avis des élus .
Sous l'égide de l'Association des Maires de l'Oise, une association des Maires des communes concernéesvient d'être créée pour la défense des intérêts des habitants et des communes traversées par l'ouvrage .

Nous vous informerons des prochains développements, à ce sujet .

LA VIE ASSOCIATIVE

RAPPEL : les colonnes du bulletin municipal sont ouvertes aux associations, pour information des habitants concernant leurs activités.
Les associations désirant faire insérer une information , sont priées de l'adresser, par page dactylographiée (ou ½ page) à la Mairie, au plus tard :
- le 15 Juin, pour le bulletin de Juin.
- le 15 Décembre, pour le bulletin de Décembre

PAUSE ET SOUPIR

C'est le nom d'une nouvelle association de St SULPICE

Rappelez vous l'an dernier, pour la messe de minuit à l'Eglise de St Sulpice, une poignée d'amateurs avaient constitué une chorale, pour nous faire vivre une soirée exceptionnell

Cette première démonstration fut suivie, le 26 Octobre d'un concert avec musiciens.
Le public nombreux a pu constaté les énormes progrés de cette chorale et les applaudissements nourris, démontraient combien la prestation était appréciée .

Les choses évoluant, cette chorale s'est réunie en l'association " PAUSE et SOUPIR"

Président : THIERRY Jean de NOAILLES
Secrétaire : RUELLAN Michèle de St SULPICE
Secrétaire Adjointe : MENNECIER Simone de StSULPICE
Trésorière : DUCROCQ Monique de St SULPICE

Direction musicale : RUELLAN Jean Louis de St SULPICE

Cetta association est ouverte à toutes et atous ceux qui aiment pratiquer le chant
les répétitions ont lieu le Vendredi à 20 H 30

Après une nouvelle prestation, a la messe de minuit, le MARDI 24 DECEMBRE 1991 à 22H 30 à l'Eglise de St SULPICE; les répétitions pour un prochain concert, reprendront à partir du Vendredi 10 Janvier 1992 à 20 H 30 .

Renseignements et inscriptions , chez les membres du bureau précités .

RESULTATS COMPLETS

Recensement de la population de 1990- Dépouillement exhaustif (lieu de résidence)- Copyright INSEE 1990. RES01

** DEPT : 60 COMMUNE : 598 ** SAINT-SULPICE

POP 1 & 2 RES - POPULATION TOTALE PAR SEXE ET AGE

AGE AU 31-12-90	POPULATION TOTALE	%	HOMMES	FEMMES	EN MENAGE	HORS MENAGE
TOTAL	887	100,0	471	416	882	5
0-19	308	34,7	180	128	308	0
20-39	252	28,4	127	125	252	0
40-49	139	15,7	74	65	139	0
50-59	72	8,1	35	37	69	3
60-74	87	9,8	45	42	85	2
75 ou +	29	3,3	10	19	29	0

MEN 3.1 RES - MENAGES SELON LA NATIONALITE DE LA PERSONNE DE REFERENCE

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE		ENSEMBLE	FRANCAIS	ETRANGER
Nombre de ménages :		279	270	9
	%	100,0	96,2	1,8
Ménages composés de :	1 personne	33	32	1
	2 personnes	82	81	1
	3 personnes	41	40	1
	4 personnes	67	65	2
	5 personnes	30	30	0
	6 personnes ou +	22	22	0

ACT 1 RES - POPULATION ACTIVE PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE

AGE AU 31-12-1990	ENSEMBLE				HOMMES				FEMMES			
	POPULATION ACTIVE	taux acti.	DONT ACTIFS AYANT UN EMPLOI	DONT CHOMEURS taux chôm.	POPULATION ACTIVE	taux acti.	DONT ACTIFS AYANT UN EMPLOI	DONT CHOMEURS taux chôm.	POPULATION ACTIVE	taux acti.	DONT ACTIVES AYANT UN EMPLOI	DONT CHOMEUSES taux chôm.
TOTAL	386	58,7	344	33 8,5	224	67,3	202	13 5,8	162	49,8	142	20 12,3
15-24	36	28,8	22	5 13,9	22	32,4	11	2 9,1	14	24,6	11	3 21,4
25-29	37	84,1	34	3 8,1	23	100,0	21	2 8,7	14	66,7	13	1 7,1
30-39	138	85,2	126	12 8,7	76	97,4	73	3 3,9	62	73,8	53	9 14,5
40-59	169	78,2	153	12 7,3	98	89,9	92	6 6,1	67	65,7	61	6 9,0
60 ou +	10	8,6	9	1 10,0	5	9,1	5	0 0,0	5	8,2	4	1 20,0

NAT 1 RES - NATIONALITE

CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES	ENSEMBLE				HOMMES				FEMMES			
	Ensemble	Français	Etrangers	%	Ensemble	Français	Etrangers	%	Ensemble	Françaises	Etrangères	%
POPULATION TOTALE	887	871	16	1,8	471	461	10	2,1	416	410	6	1,4
0-14 ans	229	227	2	0,9	138	136	2	1,4	91	91	0	0,0
15-24 ans	125	121	4	3,2	68	66	2	2,9	57	55	2	3,5
25-39 ans	206	201	5	2,4	101	99	2	2,0	105	102	3	2,9
40-59 ans	211	207	4	1,9	109	106	3	2,8	102	101	1	1,0
60 ans ou plus	116	115	1	0,9	55	54	1	1,8	61	61	0	0,0
ACTIVITE :												
Actifs ayant un emploi	344	336	8	2,3	202	198	4	2,0	142	138	4	2,8
salariés	309	302	7	2,3	176	173	3	1,7	133	129	4	3,0
non salariés	35	34	1	2,9	26	25	1	3,8	9	9	0	0,0
Chômeurs	33	33	0	0,0	13	13	0	0,0	20	20	0	0,0

MIG 1.1 RES - MIGRATIONS

CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES	ENSEMBLE	LIEU DE RESIDENCE AU 1er janvier 1982		
		Même logement	Même commune	Autre commune
POPULATION TOTALE	887	429	462	425
Français	871	423	456	415
Etrangers	16	6	6	10
POPULATION ACTIVE	386	180	198	188
Actifs ayant un emploi	344	162	178	166
Chômeurs	33	13	15	18
Militaires du contingent	9	5	5	4

NAV 1 RES - NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL DES ACTIFS OCCUPES

SEXE ET AGE	ENSEMBLE	LIEU DE RESIDENCE - LIEU TRAVAIL			
		Dans la même commune	Dans deux communes différ.		
			même U.U.	même Z.E.	même dép.
ENSEMBLE	344	72	0	139	183
%	100,0	20,9	0,0	40,4	53,2
HOMMES	202	42	0	65	95
15-29 ans	32	8	0	9	15
30 ans ou +	170	34	0	56	80
FEMMES	142	30	0	74	88
15-29 ans	24	5	0	12	14
30 ans ou +	118	25	0	62	74

DU RECENSEMENT DE 1990

Recensement de la population de 1990- Dépouillement exhaustif (lieu de résidence)- Copyright INSEE 1990. RES02

** DEPT : 60 COMMUNE : 598 ** SAINT-SULPICE

LOG 1 RES - CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS SELON L'EPOQUE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON OU DE L'IMMEUBLE

CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS	ENSEMBLE DES LOGEMENTS	Emménagement après 1982	EPOQUE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON OU DE L'IMMEUBLE						Nombre total de personnes
			Avant 1915	de 1915 à 1948	de 1949 à 1967	de 1968 à 1974	de 1975 à 1981	1982 ou après	
ENSEMBLE DES LOGEMENTS	343	///	153	39	19	30	40	62	///
	100,0	///	44,6	11,4	5,5	8,7	11,7	18,1	///
A) RESIDENCES PRINCIPALES	275	129	120	24	10	26	35	60	882
CHAUFFAGE CENTRAL :									
Logement équipé d'un chauffage central...	199	93	77	16	4	22	30	50	652
- collectif	1	0	0	0	0	1	0	0	2
- individuel +- dans un immeuble collectif	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+- dans un imm. d'un seul log.	198	93	77	16	4	21	30	50	650
Logement sans chauffage central	76	36	43	8	6	4	5	10	230
TYPE DE LOGEMENT :									
Maison individuelle	262	125	107	24	10	26	35	60	845
Logement dans un immeuble collectif	2	2	2	0	0	0	0	0	4
Ferme	7	0	7	0	0	0	0	0	24
Autres	4	2	4	0	0	0	0	0	9
STATUT D'OCCUPATION +- Propriétaire	230	108	83	23	9	25	32	58	770
STATUT D'OCCUPATION |- Locataire ou sous-locataire	26	14	21	0	0	1	2	2	72
STATUT D'OCCUPATION +- Logé gratuitement	19	7	16	1	1	0	1	0	40
CONFORT :									
N1 baignoire ni douche, sans WC à l'intérieur	14	3	12	0	1	1	0	0	24
N1 baignoire ni douche, avec WC à l'intérieur	8	2	7	0	1	0	0	0	18
Baignoire ou douche, sans WC à l'intérieur	5	0	3	1	1	0	0	0	15
Baignoire ou douche, WC int., sans chauf. cent.	57	33	28	8	3	3	5	10	192
Baignoire ou douche, WC int., avec chauf. cent.	191	91	70	15	4	22	30	50	633
NOMBRE DE PIECES +- 1 pièce	6	2	5	0	0	1	0	0	6
NOMBRE DE PIECES |- 2 pièces	11	4	7	1	2	0	1	0	22
NOMBRE DE PIECES |- 3 pièces	50	27	25	4	1	4	8	8	121
NOMBRE DE PIECES |- 4 pièces	99	45	41	8	4	5	16	25	320
NOMBRE DE PIECES |- 5 pièces	73	36	18	8	2	14	9	22	284
NOMBRE DE PIECES +- 6 pièces ou plus	36	15	24	3	1	2	1	5	129
NOMBRES +- de personnes par logement	3,21	3,57	2,76	3,42	2,20	3,31	3,11	4,20	///
NOMBRES |- de personnes par pièce	0,74	0,83	0,64	0,78	0,55	0,75	0,77	0,95	///
MOYENS +- de pièces par logement	4,31	4,31	4,30	4,38	4,00	4,42	4,06	4,43	///
B) LOGEMENTS OCCASIONNELS	0	///	0	0	0	0	0	0	///
C) RESIDENCES SECONDAIRES (non compris les logements occasionnels)	54	///	23	14	9	3	4	1	///
D) LOGEMENTS VACANTS	14	///	10	1	0	1	1	1	///
NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE :									
+- Nombre de logements	341	///	151	39	19	30	40	62	///
Immeuble |- Résidences principales	273	127	118	24	10	26	35	60	878
d'un seul logement |- Logements occasionnels	0	///	0	0	0	0	0	0	///
|- Résidences secondaires	54	///	23	14	9	3	4	1	///
+- Logements vacants	14	///	10	1	0	1	1	1	///
+- Nombre de logements	2	///	2	0	0	0	0	0	///
Immeuble |- Résidences principales	2	2	2	0	0	0	0	0	4
de 2 logements ou plus |- Logements occasionnels	0	///	0	0	0	0	0	0	///
|- Résidences secondaires	0	///	0	0	0	0	0	0	///
+- Logements vacants	0	///	0	0	0	0	0	0	///

TELETHON 91

6 - 7 DECEMBRE

TELETHON 1991

Suite au téléthon organisé le 6 et 7 Décembre à la salle des fêtes, nous informons les habitants que les dons et les participations se sont montés à 14410,20 francs.

Durant ces deux journées, toutes les associations se sont mobilisées pour vous organiser diverses activités autour du parcours du coeur.

Pour inaugurer le départ du vendredi, une retraite aux flambeaux est partie de la gare à la salle des fêtes avec l'importante participation des enfants.

De 18h30 à 24h30, les personnes présentes ont pû participer au compétition de judo, à des matchs de football et à un trivial pursuite.

Le lendemain : une vente de croissants, une participation des écoles sur le parcours, ventes de déssins, tournoi de ping-pong, spectacles de marionnettes et de majorettes et pour conclure la chorale.

Durant toute l'après-midi, le poney club a mis sur place des bâptemes de poney.

Vos participations ont permis de parcourir 270 KMS autour de la vallée, la balance a basculé 2 Fois et 2,2 KMS de ficelles ont été vendus.

Nous vous remercions pour votre participation ainsi que votre soutien pour le parcours du coeur.

BRAVO A SAINT SULPICE

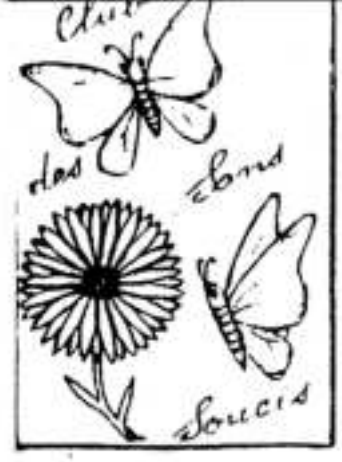

C L U B D E S S A N S S O U C I S

S A I N T - S U L P I C E

O I S E

LE MOT DES AINES

Le temps passe ... et le club continue toujours ses activités et ses voyages .

18 Juillet : une belle ballade à LYONS la FORET, avec visite du chateau de FLEURY et de l'Abbaye de MORTEMER .
Au retour les écluses de AMFREVILLE
Bonne journée, bon restaurant, mais ciel maussade .

Pendant les mois d'Août et Septembre, 2 après-midi par semaine sont consacrées aux répétitions et préparations des costumes pour"nos deux soirées du mois d'Octobre", qui sont de plus en plusappréciées, ce qui récompense nos efforts.

6 et 7 DECEMBRE, quelques uns d'entre nous ont participé avec plaisir au TELETHON.

12 DECEMBRE , visite du Conseil Général, suivie d'un goûter

19 DECEMBRE, un repas au restaurant à Beauvais, nous a tous réunis .

Bientôt, JEUDI 9 JANVIER, nous tirerons les rois.

" LES AINES , retenez cette date "

Deux sorties sont prévues en début d'année .

TOUS LES "SANS SOUCIS " vous présentent leurs meilleurs voeux pour 1992

CULTURE ANIMATION

Cette année 91, s'est terminée avec trois évènements marquants pour notre association:

-Le RALLYE PEDESTRE du 15 septembre 91, qui a vu 17 equipes se démener pour répondre à un questionnaire varié. Le parcours choisi a fait découvrir les beaux sites de notre région: Le chateau de MERLEMONT, la petite église de MERLEMONT et enfin l'Abbaye de St ARNOULT. Ce circuit s'est déroulé dans une ambiance sympathique et souriante. Cette manifestation sera reconduite.

-La FOULEE BRUNEHAUT du 17 novembre 91, avec ses 16 kms à travers notre campagne et nos bois. Ce cross, pour sa deuxieme année, a connu le mème succès et nul doute que les autres communes organisatrices en garderont un bon souvenir.

-Le TELETHON , organisé par quelques jeunes de St SULPICE, nous a donné l'occasion de participer activement, avec les autres associations à 24H d'animation et de collecte pour une oeuvre de solidarité ou notre village s'est montré vraiment à la hauteur. BRAVO!

Une nouvelle année va commencer, et notre premier rendez-vous sera pour les enfants, avec un CARNAVAL le 14-3-92.

. Pour le moment, toute l'équipe de CULTURE ANIMATION vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 92.

Association Sportive Saint-Sulpice

JUDO - GYMNASTIQUE - TENNIS DE TABLE - BOULES

La saison sportive 1991/1992 a repris avec toujours autant de succès auprès de nos sportifs.

Un nouvel élan fut donné en particulier à la section Boules avec son adhésion officielle à la Fédération Française de Boules, ce qui nous a permis d'organiser deux concours officiels qui ont connu un grand succès.

La section Gymnastique Volontaire, dont nous constatons toujours autant d'enthousiasme auprès de nos sportives, à vu le renouvellement de ses tapis.

Quant à la section Judo, les participants sont de plus en plus nombreux.

Pour ce qui est de la section Tennis de Table, nos jeunes verront le résultat de leurs entrainements intensifs, lors des premières compétitions qui auront lieu courant Janvier 1992.

Nous vous rappelons à tous et à toutes qu'il est toujours possible de s'inscrire à l'une ou l'autre des sections tout au long de l'année.

L'ASSOCIATION SPORTIVE à été très heureuse de participer au premier Téléthon de Saint-Sulpice.

Retenez dès à présent :

- 25/01/1991 - Compétition de Judo
- 26/01/1992 - Concours de Tennis de Table (ouvert à tous)
- 08/02/1992 - LOTO
- 21/03/1992 - Soirée Espagnole (Salle Maurice BRETON)
  (Inscription à partir de Février).

Le bureau et les membres de l'ASSOCIATION SPORTIVE vous présentent leurs meilleurs voeux pour 1992.

COMITE COMMUNAL DES FETES DE St SULPICE

ASSEMBLEE GENERALE DU CCF

Elle s'est tenue comme prévue le 23/8/91 .

Le bureau sortant a été reconduit dans ses fonctions .

La prochaine assemblée générale aura lieu début 1992, pour permettre d'établir le bilan sur l'année civile .

FETE COMMUNALE DE SEPTEMBRE

2 manèges et 3 attractions foraines ont fait défaut, alors qu'ils avaient retenu leurs places.

1 seul grand manège d'AUTO-SCOTER était présent.

Aucune explication n'a été fournie par les défaillants. Il semble que nous ayons été "victimes" d'une rivalité entre clans de forains .

Les bals des Samedi et Dimanche se sont déroulés sans incidents . Il est vrai qu'un servic de securité renforcé avait été prévu .
Alors qu'habituellement, il était constaté à ces bals plus de non habitants que d'habitants cette année, la tendance s'est heureusement inversée et la jeunesse de St SULPICE était plus nombreuse .
130 personnes ont effectué un baptême de l'air en hélicoptère et ont pu admirer St SULPI sous un angle inhabituel .

REUNION AMICALE DU 30/11/91 .

Pour remercier ceux qui se sont dévoués au cours de l'année, dans les activités du CCF, tous les adhérents et leurs familles ainsi que tous ceux qui nous ont apporté leur aide, ont été invités à cette soirée avec buffet .
Réunis dans la détente et la bonne humeur, les participants ont pu se rencontrer autrement qu'en travaillant .

ARBRE DE NOEL DES ECOLES

Le CCF a participé en offrant les friandises aux enfants, en préparant la salle et la décoration; en fournissant la sono et en invitant ... le Père NOEL .
Mr et Me BENITEZ ont apporté leur concours bénévole dans un spectacle de ... CLOWN
(la vente au bar a permis de financer le $\frac{1}{4}$ des friandises offertes aux enfants)

BROCANTE DU 1er MAI 1992

Suite au controle draconnien par la gendarmerie, de toutes les brocantes en 1991, une régiementation pour les particuliers sera mise en vigeur en 1992, selon laquelle, ils ne pourront participer qu'à une seule brocante dans l'année , dans la localité de leur choix mais ils devront souscrire une déclaration sur l'honneur du modèle ci-joint .
Les tarifs pratiqués en 1991 seront reconduits en 1992 .

Exposants habitants St SULPICE : 10 F le mètre linéaire
Exposants non habitants : 20 F le mètre linéaire

Renseignements, réservations : Tél 44 81 18 36

-LE CCF VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR 1992

et vous invite ... à venir renforcer son équipe ...

MAIRIE DE St SULPICE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

BROCANTE DU 1er MAI 1992

FICHE DE RENSEIGNEMENTS à remplir conformément à la réglementation en matière de vente d'objets mobiliers sur des marchés "aux puces ou à la brocante".

(Loi du 15 FEVRIER 1898.
DECRETS 68.786 du 29 AOUT 1968 et 70.788 du 27 AOUT 1970

JE SOUSSIGNE .....

domicilié .....

DECLARE PARTICIPER A LA JOURNEE FOIRE A LA BROCANTE EN TANT QU'EXPOSANT ; JE SUIS :

☐ Professionnel
(Antiquaire - Brocanteur de profession Commerçant - Artisan)

N° inscription au registre du Commerce :
.....

N° inscription à la Chambre des Métiers:
.....

N° du bulletin d'inscription au registre des revendeurs d'objets mobiliers :
(délivré par Préfecture ou Sous-Préf.)
.....

Carte N° .....
permettant l'exercice d'activités non sédentaires.

POUR TOUT REVENDEUR PAR AMBULANCE

N° inscription figurant sur la médaille:
.....

Fait à St SULPICE Le .....

(Signature)

☐ Un Particulier

☐ JE DECLARE SUR L'HONNEUR NE PAS AVO PARTICIPE ANTERIEUREMENT A DES MANIFESTATIONS DE CE GENRE

☐ C'est ma première brocante et JE M'ENGAGE A NE PAS EN FAIRE D'AUTRES DANS L'ANNEE

☐ je déclare sur l'HONNEUR QUE LES OBJETS EXPOSES DONT LA LISTE FIGURE AU VERSO DE LA PRESENTE FEUILLE SON BIEN MA PROPRIETE.
(Inscrire au dos la liste des objets exposés)

Fait à St SULPICE le.....

(Signature)

à détacher , éventuellemnt .

Transports SNCF

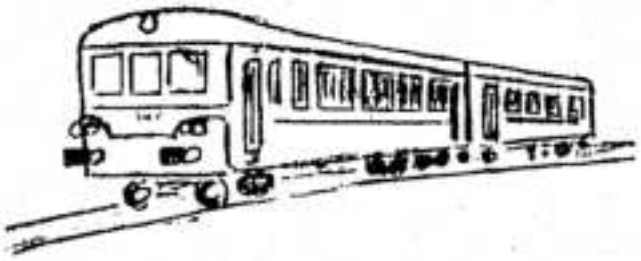

Horaires des trains desservant la gare de St SULPICE- Valable jusqu'au 30/5/92

vers PARIS			vers BEAUVAIS		
du Lundi au Vendredi	Samedis	Dimanches et Fêtes	du Lundi au Vendredi	Samedis	Dimanches et Fêtes
5.11 *	5.11 *		7.33	7.39	
5.35 *			8.45	8.45	9.39
6.22			10.31		
6.43			13.42	13.42	14.06
7.12	7.13	7.17	14.06	14.10	
7.37 *			16.31		
11.10 *			17.45		
12.10 *	12.10 *		18.08	18.20	
	14.17 *		18.24		18.33
15.13 *	15.13 *	15.13 *	18.55		
15.54 *			19.25	19.11	19.11
17.15 *		17.16	19.43		
18.29		18.14	20.08	20.11	20.11
18.55 *	19.15	19.50 *	20.55	20.42	21.06
					22.20

* Changement de trains à Persan - Beaumont

la gare de St Sulpice

Tél: : 44 81 11 07

Ouverture : du Lundi au Vendredi de 5 H 45 à 21 H 00

Fermeture : les Samedis, Dimanches et Fêtes

est à votre disposition pour vous :
- renseigner
- établir vos billets
- retenir vos places
- établir vos cartes de réduction
- proposer des voyages, etc...

LE MAIRE

LES ADJOINTS

LES CONSEILLERS

ET LE PERSONNEL COMMUNAL

VOUS PRESENTENT

LEURS MEILLEURS VOEUX

DE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1992